REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulxenvelin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2015

Compte rendu affiché le 12 novembre 2015

Date de convocation du Conseil municipal le 30 octobre 2015

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Yvan MARGUE

Membres présents à la séance :

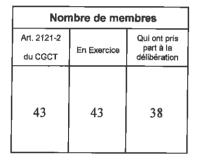
Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Matthieu FISCHER, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Virginie COMTE à Marie-Emmanuelle SYRE, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER

<u>Membres démissionnaires</u>: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER



Objet:

15.11.0408

Avenant de transfert - Accord cadre Travaux d'impression et de façonnage - Lot 2 : Affichages différents formats (12 AC200-1)



RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

La SAS SERIGRAPHIE MODERNE a été l'un des attributaires du lot 2 « Affiches différents formats » dans le cadre de l'accord cadre Travaux d'impression et de façonnage.

Cet accord cadre a été notifié le 27 février 2012 pour une durée d'un an avec la possibilité de reconduction expresse par le pouvoir adjudicateur par période d'un an, sans que la durée totale de l'accord cadre ne puisse excéder 4 années.

Par jugements du 5 novembre 2014 et du 27 novembre 2014, le Tribunal de commerce a arrêté la cession de la SAS SERIGRAPHIE MODERNE au profit du groupe SAS PRINT AND DISPLAY. Les actes de cession ont été régularisés le 2 décembre 2014 avec effet au 1^{er} décembre 2014.

La Société Nouvelle Sérigraphie Moderne (SNSM) du groupe SAS PRINT AND DISPLAY se substitue à la SAS SERIGRAPHIE MODERNE dans l'ensemble des droits et obligations découlant de son activité y compris les droits et obligations résultant de l'accord cadre travaux d'impression et de façonnage – Lot n°2 : Affiches différents formats.

Le présent avenant a ainsi pour objet de transférer l'accord cadre susvisé au profit de la Société Nouvelle Sérigraphie Moderne (SNSM) du groupe SAS PRINT AND DISPLAY. Toutes les conditions d'exécution de l'accord cadre demeurent inchangées.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le rapport présenté;
- D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant de transfert au lot 2.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

- > Approuve le rapport présenté;
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant de transfert au lot 2.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXF10

AVENANT Nº 1

AVENANT DE TRANSFERT

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Ville de Vaulx-en-Velin Représentée par Madame la Députée-Maire Hélène Geoffroy Place de la Nation - CS4002 69518 Vaulx-en-Velin cedex

B - identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

- Titulaire initial:

Sérigraphie Moderne

121 route de Laghet - Quartier du Nartas - 06340 La Trinité

- Bénéficiaire de la cession :

Société Nouvelle Sérigraphie Moderne (SNSM) faisant partie du groupe SAS PRINT AND DISPLAY

- Siège social : 12 rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine
- Adresse de l'entreprise qui exécute la prestation : 646 CD 12 ZI LA Roseyre 06390 Contes

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce demier.)

Accord Cadre – Travaux d'impression et de façonnage

- Lot 2 : Affiche différents formats
- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 27/02/2012
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : L'accord cadre est conclu à compter de sa notification pour la durée d'un an avec possibilité de reconduction expresse par le pouvoir adjudicateur par période d'un an, sans que la durée totale de l'accord cadre ne puisse excéder 4 années.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : sans minimum et sans maximum

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant : (Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Par jugements du 5 novembre 2014 et du 27 novembre 2014, le tribunal de commerce a arrêté la cession de la SAS SERIGRAPHIE MODERNE au profit du groupe SAS PRINT AND DISPLAY. Les actes de cession ont été régularisés le 2 décembre 2014 avec effet au 1^{er} décembre 2014.

La Société Nouvelle Sérigraphie Moderne (SNSM) du groupe SAS PRINT AND DISPLAY se substitue à la SAS SERIGRAPHIE MODERNE dans l'ensemble des droits et obligations découlant de son activité y compris les droits et obligations résultant de l'accord cadre travaux d'impression et de façonnage – Lot n°2 : affiche différents formats.

Le présent avenant a ainsi pour objet de transférer l'accord cadre susvisé au profit de la Société Nouvelle Sérigraphie Moderne (SNSM) du groupe SAS PRINT AND DISPLAY. Toutes les conditions d'exécution de l'accord cadre demeurent inchangées.

Incidence financière de l'avenant :							
L'avenant a u (Cocher la case			e sur le montant du r	narché	public ou de l'accord-cadre		
	\boxtimes	NON			OUI		
Montant de l'a	avenant:						
	Taux de la	a TVA :					
	Montant HT:						
	Montant TTC:						
•	% d'écart introduit par l'avenant						
Nouveau mor	ntant du ma	arché public	ou de l'accord-cadre	e:			
	Taux de l	a TVA :					
	Montant HT:						

Page: 2 /

Montant TTC:

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du cessionnaire (*)	Lieu et date de signature	Signature

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A: Vaulx-en-Velin, le

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Madame la Députée-Maire

En cas de remise contre réc	épissé:				
Le titulaire signera la formule ci-dessous :					
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »				
	A, le				
	Signature du titulaire,				
En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :					
(Coller dans ce cadre l'avis de réception	n postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)				
En cas de notification par ve	oie électronique :				
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de					
l'accord-cadre.)					

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Page: 4